



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 30 octobre 2023

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 07/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au chemin du Scex.
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et de la réfection du mur au chemin du Scex ;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 au maximum ;
- de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 107'400.00;
 - trésorerie courante : CHF 58'900.- ;
- de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2023, soit :
 - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 166'300.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 107'400.00 ;
 - Compte 44.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 58'900.00.
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 30 octobre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

Le Secrétaire :

B. Grand



D.-J. Alves de Almeida